

PROVINCE DU RUANDA URUNDI.
RESIDENCE DU RUANDA.
N° 783/Disette.

224/Disette
E. le 24/4/28

Kigali, le 23 Avril 1928.

URGENT.

Copie pour information à Messieurs les Délégués de :
KIGALI -KABAYA -RUHENERI -GATSIBU -LUBENERA -SHANGUGU
& KISENYI.



Messieurs les Délégués,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie de la lettre N° 1188/A/16 datée du 7 courant de Monsieur le Gouverneur.

Par courrier urgent, parti de Kigali le 17 courant, j'ai demandé à Monsieur le Gouverneur à ce que l'Urundi puisse participer au ravitaillement des rationnaires du centre d'Astrida. En attendant j'ai demandé à mes Délégués de RUHENERI et de KABAYA d'envoyer quelques tonnes de vivres à Butare pour parer à la situation critique de ce poste. Les quelques réserves de Kigali sont actuellement utilisées pour le Buganza où la disette est assez sérieuse. Si la chose est possible un envoi de 2 ou 3 tonnes sera cependant effectué de Kigali cette semaine à l'adresse de mon Délégué de Butare.

Ce dernier est cependant prié d'examiner la possibilité d'acheter aux commerçants d'Astrida, ainsi que Monsieur le Gouverneur le préconise, un stock important pour les besoins actuels. Vu la situation il n'y a pas lieu de s'arrêter à des considérations de prix. Bien entendu il y a toujours lieu de chercher à acheter aux prix les plus avantageux.

Monsieur le Délégué de Nyanza est prié d'examiner s'il peut envoyer des porteurs à Kabaya (en se mettant éventuellement d'accord avec son collègue de ce dernier poste) pour y prendre des vivres et les transporter soit à Nyanza soit à Butare. Les indigènes du Bushiru-Kingogo sont actuellement occupés aux semaines de la saison. Ces travaux très importants au point de vue de l'avenir ne permettent pas de prélever tous porteurs actuellement nécessaires pour les envois de vivres de ce poste.

Il convient que les transports de l'espèce soient Batutsi payés ou des policiers en vue d'éviter les

Pour favoriser un mouvement commercial dans ce sens j'interdis jusqu'à nouvel ordre toute exportation de vivres par la voie d'Usumbura.

Cette interdiction ne sera levée que lorsque la situation sera redevenue normale dans le Ruanda. Je vous serais obligé de me renseigner à ce sujet.

Le Gouverneur Marzorati.
(sé) Marzorati.